

FinancementFormation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**CFA AGRICOLE DU LOT-ET-GARONNE
DEBERT Jocelyne
05.53.97.40.13
cfa.nerac@educagri.fr**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salaré(e)
Actif(ve) non salarié(e)**Sélection :**Dossier
Entretien**Niveau d'entrée requis :**Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST
(Niveau 5 européen)**Conditions d'accès :**ACCES PARCOURSUP ou HORS
PARCOURSUP par entretien individuel**Prérequis pédagogiques :**

titulaire du diplôme de niveau 4

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

Ce BTS agricole forme les apprentis à la gestion de projets d'aménagements paysagers, de l'étude préalable initiale à la fin de leur réalisation. Le ou la titulaire de ce BTS conçoit, crée et aménage des espaces paysagers. Il organise le travail de l'équipe de jardiniers qu'il encadre, et gère de façon rentable toutes ces activités. Le ou la diplômé.e est capable d'analyser un paysage, de proposer et de réaliser des aménagements en vue de le mettre en valeur avec de nouvelles plantations. Il ou elle réalise des mesures topographiques et des plans d'aménagement; établit des devis intégrant des choix de plantations, de matériaux, des constructions paysagères. Il ou elle propose un entretien adapté, sait planifier des travaux, gérer des équipes et le stock de matériel, surveiller l'avancement d'un chantier. Il ou elle peut être employé.e dans une entreprise du paysage, dans une collectivité territoriale, plus rarement en bureau d'études. Il ou elle occupera des fonctions de responsable gestion des espaces verts, de technicien ou technicienne des espaces verts, selon la taille et la nature de la structure qui l'emploie.

Contenu et modalités d'organisation

Capacités du Tronc commun des BTS : B1 : S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui B2 : Construire son projet personnel et professionnel B3 : Communiquer dans des situations et des contextes variés BTSA Aménagements paysagers correspondant au bloc de compétences : B4 : Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager B5 : Gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique B6 : Gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers B7 : Assurer la gestion technicoéconomique de chantiers B8 : Elaborer un projet d'aménagement paysager

Parcours de formation personnalisable ? **Oui** Type de parcours **Individualisé****Validation(s) Visée(s)****BTSA aménagements paysagers - Niveau 5 : DEUG, BTS, DUT, DEUST (Niveau 5 européen)****Et après ?**

Suite de parcours

CS ou licence pro**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00424166	du 01/09/2024 au 30/06/2026	Nérac (47)	CFA AGRICOLE DU LOT-ET-GARONNE		Non éligible	
00534538	du 01/09/2025 au 30/06/2027	Nérac (47)	CFA AGRICOLE DU LOT-ET-GARONNE		Non éligible	